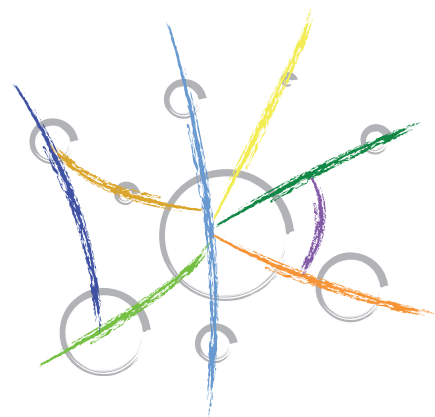




Les Scot de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne

Agglomération lyonnaise

Beaujolais

Boucle du Rhône en Dauphiné

Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

La Dombes

Loire Centre

Monts du Lyonnais

Nord-Isère

Ouest lyonnais

Rives du Rhône

Roannais

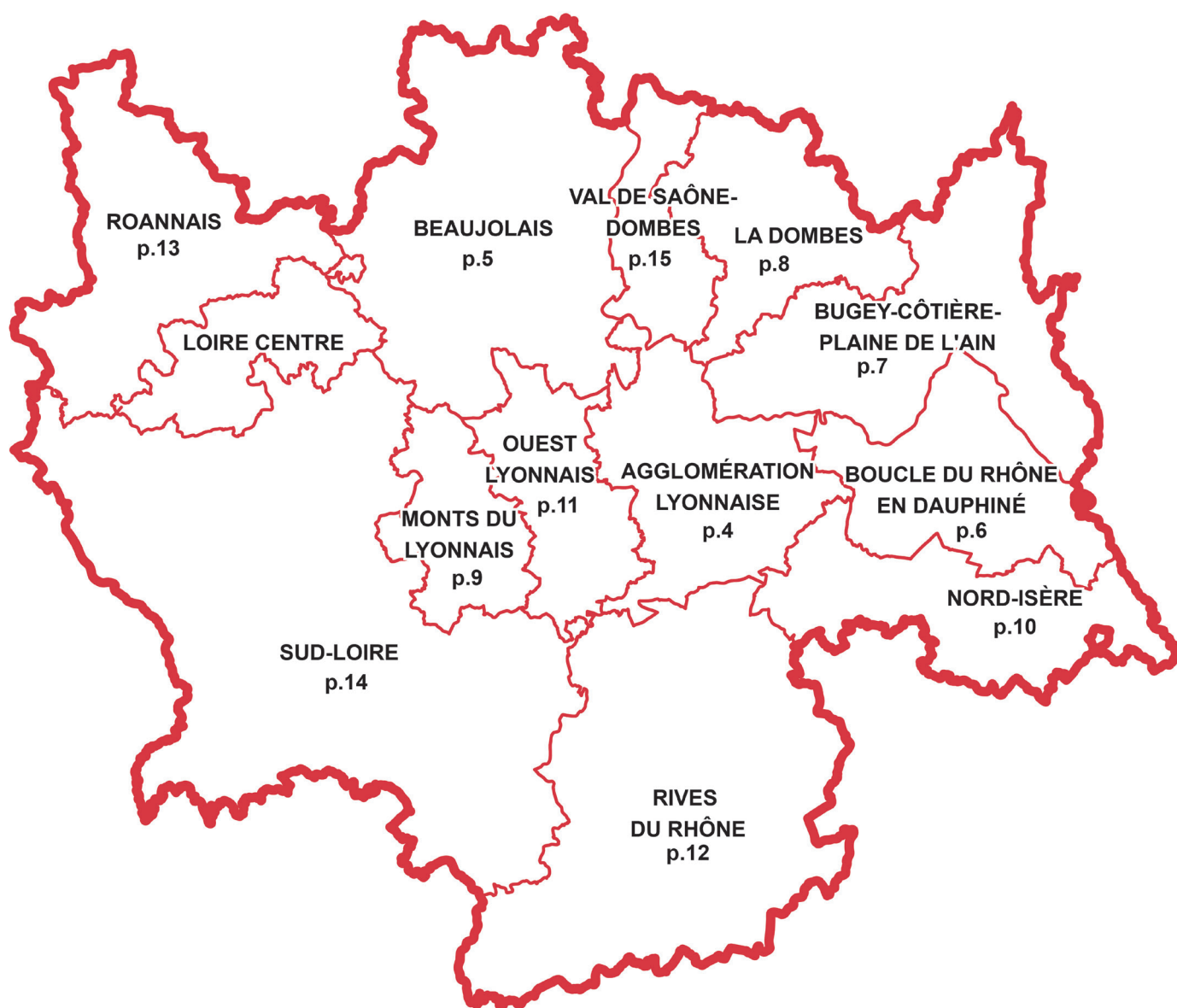
Sud Loire

Val de Saône-Dombes

L'essentiel des Scot

Synthèse des 13 Scot de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne

Janvier 2019



INTRODUCTION

L'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne couvre deux Métropoles (Lyon et Saint-Etienne) et quatre pôles urbains de plus de 50 000 habitants (Vienne, Villefranche, les Portes de l'Isère, Roanne) ; elle comprend treize Scot.

Ce morcellement institutionnel permet difficilement d'agir à l'échelle où les enjeux se posent : économie, solidarité, déplacements, environnement.

Les élus ont ainsi engagé depuis 2002 des démarches de coopération métropolitaine pour susciter un dialogue, développer des partenariats, mener des études en commun, partager des projets. En 2014, la loi ALUR a entériné l'existence des démarches inter-Scot.

Il s'agit dès lors d'articuler les enjeux de cohérence territoriale et d'aménagement de l'espace aux défis de la métropolisation, des cœurs de villes et des zones rurales.

Le partage et la confrontation des connaissances, tant dans leurs composantes politiques que techniques, permet d'avancer vers la définition d'une mise en cohérence des démarches de planification, en vue d'une harmonisation des Scot et de leur mise en œuvre dans les politiques publiques territoriales.

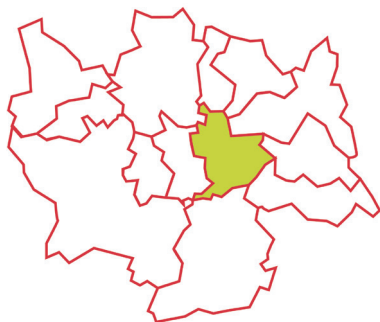
La poursuite d'objectifs communs, traduits dans un Chapitre commun, s'inscrit dans une dynamique d'enrichissement mutuel veillant à assurer la bonne articulation des projets de territoire.

Chaque élaboration, modification, révision de Scot est dès lors l'occasion de traduire une vision commune des enjeux, de valoriser les enjeux propres aux territoires et plus spécifiquement pour les espaces à l'interface des Scot.

Ce recueil synthétique des 13 Scot formant l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne est à votre disposition pour parfaire l'interconnaissance des différents territoires et des orientations de chacun des Scot.

NB : les éléments concernant le Scot Loire-Centre, non approuvé à ce jour, ne figurent pas dans ce document.

SCOT DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE



Structure porteuse :
**Syndicat mixte d'études et de
programmation de l'agglomération
lyonnaise (Sepal)**

Président : M. Gérard Collomb

74 communes

3 collectivités :

Métropole de Lyon,
CC de l'Est Lyonnais,
CC du Pays de l'Ozon

**Scot ENE : approuvé en 2010,
modifié en 2017**

2010 **Application** → 2030
du Scot



1 436 400 habitants en 2015
+ 7 500 hab./an prévus



712 400 logements en 2015
+ 7 500 log./an prévus



727 100 emplois en 2015



une consommation foncière
limitée à 4 000 hectares,
soit 200 ha/an

L'agglomération lyonnaise, à travers les orientations inscrites dans le Scot, affirme clairement son rôle de locomotive dans la dynamique de l'aire métropolitaine. Comme « cœur de chauffe » du système métropolitain, elle porte des responsabilités particulières : celle de l'excellence économique, pour mieux positionner Lyon dans la concurrence entre métropoles ; celle également d'une attractivité résidentielle renforcée, pour atteindre les objectifs démographiques que les Scot de l'aire métropolitaine se sont collectivement donnés.

3 choix fondateurs : le développement, la solidarité et l'environnement

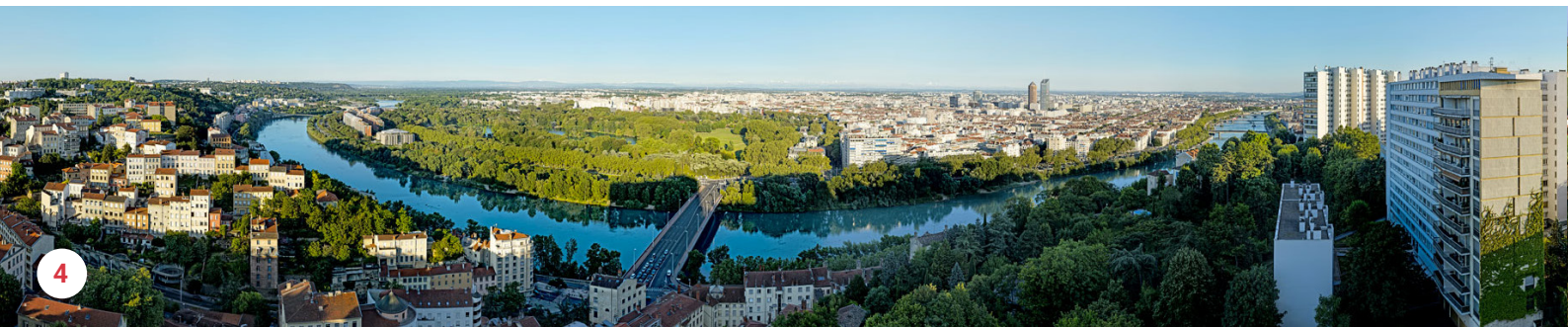
L'agglomération lyonnaise fonde son projet de territoire à 2030 sur trois options majeures :

- Pour peser au plan européen, le Scot promeut le développement économique et résidentiel de l'agglomération. L'attractivité économique se construit à partir des pôles de compétitivité et d'excellence du territoire, de leurs ressources d'innovation, des grandes fonctions métropolitaines (université, culture...). Elle s'appuie également sur une bonne accessibilité du territoire et un portefeuille d'équipements métropolitains renforcé. L'attractivité résidentielle : le Scot prévoit l'accueil de 150 000 habitants supplémentaires et la création de 7 500 logements neufs par an d'ici 2030. Pour cela, il propose un modèle de développement urbain plus « intensif », avec une priorité forte à la densification des secteurs les mieux équipés et les mieux desservis en transports en commun.
- Le Scot ambitionne un « vivre ensemble » nourri par plus de solidarité. Pour renforcer la diversité sociale, le projet prévoit un parc de logement social plus abondant et géographiquement mieux réparti.
- Le Scot fait de l'environnement un facteur de développement. Un moyen d'anticiper les ruptures qui se jouent autour des questions énergétiques et de santé publique : l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, la réduction du bruit...

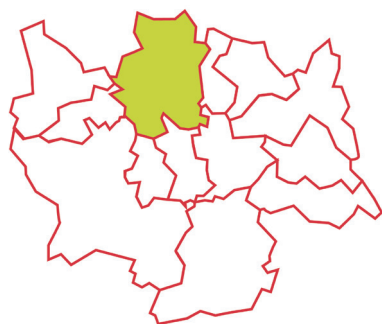
Une organisation multipolaire autour de trois réseaux

Le Scot rompt avec le schéma d'une ville auto-centrée, peu apte à répondre aux nouveaux enjeux environnementaux. Il promeut un modèle d'aménagement fondé sur une organisation multipolaire, cohérente avec les principes développés à l'échelle de l'aire métropolitaine et qui répartit plus harmonieusement les logements, les activités et les équipements sur le territoire tout en limitant les déplacements. Ce modèle multipolaire se structure autour des trois réseaux :

- Le réseau vert des espaces naturels, agricoles et forestiers : il est considéré comme une infrastructure à part entière, que le Scot entend préserver, valoriser (en s'appuyant notamment sur le potentiel économique agricole) et mieux relier. Pour assurer l'équilibre fondateur ville-nature qui est aussi un puissant facteur d'attractivité, cette armature verte doit continuer à occuper la moitié du territoire.
- Le réseau bleu des fleuves : il joue un rôle majeur de structuration du territoire. Ces fonctions patrimoniales, récréatives, paysagères et économiques justifient une mise en valeur spécifique.
- Le réseau des transports collectifs. Une attention particulière est portée au réseau ferré. Celui-ci constitue une véritable étoile ferroviaire, complétée par un maillage du territoire par des lignes de rocade. L'objectif est de construire en complément du réseau d'agglomération, un réseau express métropolitain (REAL), de type RER.



SCOT DU BEAUJOLAIS



Structure porteuse :
Syndicat Mixte du Beaujolais
Président : M. Daniel Paccoud

116 communes

4 intercommunalités :

CA Villefranche Beaujolais Saône,
CA de l'Ouest Rhodanien,
CC Beaujolais Pierre dorées,
CC Beaujolais Saône.

Scot SRU : approuvé en 2009

Révision en cours
(lancement de la procédure)

2009 **Application** 2030
du Scot



217 900 habitants en 2015
+ 1 880 hab./an prévus



104 600 logements en 2015
+ 1 290 log./an prévus



77 400 emplois en 2015

Le territoire du Scot du Beaujolais présente des enjeux territoriaux contrastés. Les espaces situés aux portes de la métropole lyonnaise et du Val de Saône sont concernés par de fortes pressions foncières en lien avec le développement économique et résidentiel. Les territoires du Nord-Ouest connaissent quant à eux un ralentissement démographique où les enjeux de revitalisation des centres bourgs sont une priorité pour les collectivités. Le Scot Beaujolais vise à garantir l'équilibre, un développement urbain modéré ainsi qu'une préservation des espaces agricoles et naturels du territoire.

Mettre au cœur du Beaujolais ses richesses naturelles et patrimoniales

Pour préserver la diversité paysagère ainsi que l'identité singulière du Beaujolais, le Scot place la protection des ressources et son patrimoine comme un axe majeur de son projet de territoire. Cet objectif vise à faire émerger un projet de développement local stimulant le développement touristique tout en préservant le cadre de vie pour les habitants du Beaujolais. Il implique la mise en œuvre de différentes mesures portant sur :

- La gestion, la protection des ressources en eau et de l'agriculture ;
- La mise en valeur, la gestion et l'exploitation des paysages ;
- La maîtrise des dépenses énergétiques et le développement des énergies renouvelables.

Par le biais de la protection et la gestion de l'infrastructure verte et bleue, le Scot du Beaujolais vise à préserver la biodiversité à long terme et également accompagner les futures mutations agricoles. En effet, les activités agricoles participent pleinement à la gestion et l'entretien du paysage. Les objectifs du Scot cherchent ainsi à assurer la pérennisation des exploitations agricoles impliquant un développement urbain équilibré entre les espaces bâtis et non bâtis.

Développer durablement le Beaujolais par une organisation territoriale repensée

Le Scot Beaujolais inscrit dans une logique de multipolarités impliquant la mise en œuvre d'un aménagement du territoire organisé autour de pôles de développement. Cet axe permet de repenser le fonctionnement des différentes polarités en s'appuyant sur le réseau d'infrastructures (réseau ferré, transports collectifs) et les services du territoire. En outre, le Scot poursuit des objectifs permettant la diversification du type d'habitat dans les pôles en privilégiant le renouvellement urbain et le développement de formes urbaines adaptées à leur environnement.

L'ouverture de l'A89 confère de nouvelles perspectives de développement des territoires situés au Sud-Ouest et Ouest du Beaujolais. Le Scot positionne ainsi le secteur du tararais comme un secteur stratégique de développement et de restructuration urbaine.

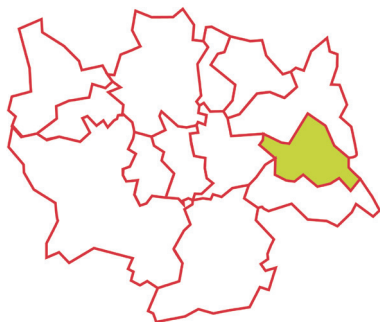
Accueillir des entreprises et le travail en Beaujolais

Le Scot Beaujolais souhaite maîtriser le phénomène de périurbanisation. Cette volonté politique implique l'accueil d'emplois et d'entreprises sur son territoire visant le développement d'une économie tertiaire et des mutations des secteurs industriels textile et agroalimentaire tournés vers l'innovation technologique.

Le Scot encourage également la mobilisation durable des ressources forestières du territoire.



SCOT DE LA BOUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINÉ



Structure porteuse :
Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné
Président : M. Gérald Joannon
53 communes
2 intercommunalités :
CC Les Balcons du Dauphiné,
CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné.

Scot SRU : approuvé en 2007

Révision en cours
(Scot arrêté)

2019 **Application** **2040**
du Scot



101 800 habitants en 2015
+ 1 000 hab./an prévus*



44 700 logements en 2015
+ 610 log./an prévus*



23 200 emplois en 2015



une consommation foncière
limitée à 780 hectares,
soit 34 ha/an

**: objectifs pour le Scot arrêté en 2018*

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est situé entre la vallée du Rhône et le sillon Alpin, à proximité des agglomérations de Lyon et de Chambéry. Les grandes infrastructures de transport (autoroutes, voies ferroviaires et aéroport) cernent le territoire sans jamais le traverser.

Cette situation légèrement à l'écart des grands axes de déplacement a permis une certaine préservation du territoire tout en confortant son attractivité. La Boucle du Rhône en Dauphiné connaît une dynamique résidentielle importante et le Scot vise à préserver le cadre de vie en gérant cette croissance de population et les besoins de mobilité qui en découle.

Un Scot qui marque une inflexion

Le Scot, adopté en 2007, fut un premier pas vers un projet commun. Les orientations en matière de croissance démographique témoignaient de la volonté d'infléchir les tendances passées. L'évaluation de la mise en œuvre du Scot a toutefois montré des limites : croissance de la population plus importante dans les petites communes que dans les pôles urbains, prédominance de l'habitat individuel et urbanisation diffuse sont les constats majeurs mis en évidence.

A travers la révision du Scot, les élus affirment leur engagement dans la promotion d'un modèle nécessitant une inflexion forte par rapport aux dernières décennies (23 000 habitants supplémentaires dans le territoire à horizon 2040 ; production de 14 000 logements soit une diminution de près de 12% de la production par rapport à la dernière décennie).

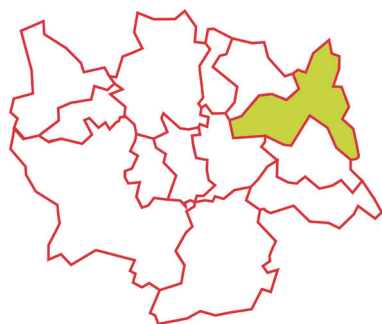
Face à l'attractivité du territoire, face au rythme soutenu d'artificialisation des sols ces dernières décennies et en l'état actuel des documents d'urbanisme locaux - qui permettent encore d'importantes possibilités d'urbanisation - le Scot rend prioritaire la maîtrise de l'urbanisation et la rationalisation des zones d'activités économiques, préfigurant une politique foncière ambitieuse, en lien direct avec les compétences des collectivités locales.

Un Scot qui encourage un modèle de développement respectueux du territoire

La volonté politique de maîtriser la dynamique démographique s'accompagne d'une nécessaire bonne gestion du développement et d'une anticipation sur la pérennité des ressources environnementales, sur lesquelles toute croissance de population pèse. Pour limiter les incidences de ce développement sur l'environnement et pour conserver et améliorer la qualité de vie des habitants, le Scot prévoit de protéger les principales composantes de la trame verte et bleue et de conditionner le développement urbain à la capacité environnementale du territoire (ressource en eau, capacités d'assainissement et gestion des déchets). Ainsi, le Scot se fixe comme objectif de relever simultanément deux grands défis :

- Le défi d'un développement maîtrisé, qualitatif et durable, répondant aux aspirations et aux besoins des habitants actuels et à ceux des générations futures : la réussite de cet objectif passe notamment par une maîtrise de l'urbanisation, un développement de formes d'habitat adaptées, une gestion durable des ressources et une amélioration des déplacements quotidiens.
- Le défi d'un territoire structuré autour de secteurs, « espaces du quotidien » propices aux mutualisations et aux coopérations entre collectivités : le renforcement des polarités et la création d'un cadre favorable à un développement économique diversifié (socle productif, économie résidentielle, tourisme, ...) sont des leviers majeurs pour y parvenir.

SCOT BUGEY-CÔTIÈRE-PLAINE DE L'AIN



Structure porteuse :

**Syndicat Mixte Bugey-Côtière-
Plaine de l'Ain**

**Présidente : Mme Jacqueline
Sélignan.**

82 communes

4 intercommunalités :

CC Rives de l'Ain - Pays de Cerdon,

CC Plaine de l'Ain,

CC de Miribel et du Plateau,

CC de la Côtière à Montluel.

Scot ENE : approuvé en 2017

2017 **Application** → 2030
du Scot



139 100 habitants en 2015
+ 2 300 hab./an prévus



63 900 logements en 2015
+ 1 060 log./an prévus



55 300 emplois en 2015
+ 1 130 emp./an prévus



une consommation foncière
limitée à 770 hectares,
soit 55 ha/an

Le Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain (Bucopa) constitue un espace de projet à part entière qui s'appuie sur une situation géographique privilégiée au cœur des flux entre Lyon et Genève, et bénéficiant d'un potentiel de ressources mobilisables variées. Face à l'enjeu d'une intégration indifférenciée dans l'espace métropolitain lyonnais, le Bucopa affirme sa double vocation :

- de valorisation et de rayonnement de ses ressources propres,
- de résonance des dynamiques externes notamment de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Renforcer l'unité et la singularité du territoire à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise

L'objectif est d'offrir les conditions nécessaires au développement endogène, en répondant mieux aux besoins des acteurs économiques de toutes tailles et de tous secteurs d'activités du territoire, et en valorisant les savoir-faire locaux en lien avec les nouveaux besoins (formation, compétences métiers).

La valorisation et le renforcement de filières économiques pour lesquelles le Bucopa est déjà reconnu ou dispose de potentiels de développement sont le moyen d'affirmer sa réalité économique.

Le développement de l'économie présente et circulaire est aussi un levier de création d'emplois important que le projet valorise par l'affirmation d'un réseau de pôles économiques, de population et de services, concentrant les fonctions support, la diversification des services et équipements aux populations.

Miser sur la pluralité interne au territoire, source de richesses et d'opportunités de développement

Le Bucopa cherche à capitaliser sur les différents modes de vie qu'il a à offrir sur son territoire, en appui de son atout majeur qu'est la proximité à la nature quel que soit l'endroit où l'on se trouve.

En misant sur l'accueil d'habitants qui viennent par choix du cadre de vie spécifique, le projet vise une véritable rupture avec la dynamique d'attractivité par défaut dont souffrent certains secteurs du territoire.

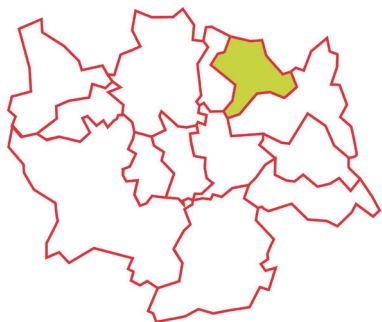
Ceci implique un développement équilibré et encadré dans les différents espaces (polarisation du développement et des aménités urbaines au travers d'une armature urbaine hiérarchisée, maillage en transport collectif), afin de limiter la banalisation des paysages, les pressions sur les ressources naturelles et primaires, ainsi que sur les espaces remarquables du Bucopa qui en font sa richesse et qu'il faut préserver.

Pour atteindre ces objectifs le Scot affirme :

- Une stratégie économique offensive assumée et structurée,
- Une stratégie de positionnement du Bucopa sur l'axe Lyon – Genève, au cœur de l'Ain,
- Une croissance soutenue mais fléchée de la population, nécessaire pour l'affirmation des pôles du territoire (accroître l'offre de services), dans un contexte de vieillissement de la population,
- Une stratégie environnementale exigeante pour un développement équilibré et peu impactant :
 - consommation d'espace freinée,
 - gestion des ressources naturelles et liées au développement,
 - préservation et mise en valeur des ressources primaires pour la diversification économique,
 - préservation et mise en valeur des spécificités locales et du cadre de vie.



SCOT DE LA DOMBES



Structure porteuse :
Communauté de communes de la Dombes

Président : M. Michel Girer
36 communes

1 intercommunalité :
CC de la Dombes.

Scot SRU : approuvé en 2006,
modifié en 2010

Révision en cours
(arrêt prévu en 2019)



37 900 habitants en 2015



16 900 logements en 2015



10 400 emplois en 2015

La Dombes est un territoire à dominante rurale, doté d'un écosystème très riche et d'une identité singulière, marquée notamment par la présence d'un vaste maillage d'étangs façonnés par l'homme.

Il est soumis à une forte pression démographique et foncière du fait de sa localisation attractive, aux abords de la Métropole lyonnaise et des grandes agglomérations voisines.

Le Scot s'engage en faveur d'un projet équilibré entre le développement des activités économiques, la protection des espaces naturels et la maîtrise de l'étalement urbain.

Un territoire à révéler par un développement économique équilibré, connecté et une mobilité durable

Le développement économique du territoire s'inscrit dans une dynamique favorable à la création et à la diversification des emplois. Il est tourné notamment vers l'accueil d'activités tertiaires et innovantes qui peuvent se déployer sur tout le territoire.

La Dombes met l'accent sur les réseaux de proximité et la production locale en matière agricole.

Un territoire remarquable à préserver, avec un potentiel économique et un cadre de vie recherché

L'identité Dombiste est valorisée au travers d'une politique de préservation du patrimoine naturel, bâti et paysager. Pour offrir un cadre de vie de qualité, le Scot adapte le niveau d'équipements et de services aux attentes des habitants. La trame agro-environnementale et paysagère ainsi que la bonne perméabilité écologique sont préservées par le maintien de la diversité des habitats.

Les terres agricoles font l'objet de protections pour limiter les phénomènes d'artificialisation du sol et de mitage du territoire.

L'offre touristique repose sur une stratégie globale qui conforte le tourisme de séjour, d'excursion et de loisirs.

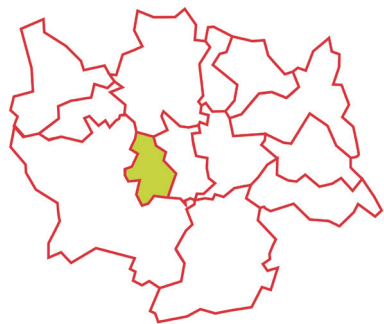
Un territoire accueillant grâce à un développement éco-responsable

Le développement urbain de la Dombes s'appuie sur une organisation multipolaire, composée des pôles de bassin de vie, de proximité et les villages. La Dombes possède 6 gares qui desservent son territoire sur l'axe Lyon-Bourg en Bresse. Ces équipements sont un atout majeur offrant une interconnexion forte avec les territoires voisins. Le développement de la Dombes propose des alternatives à la voiture traditionnelle et conforte l'intermodalité.

Enfin le Scot ambitionne de diversifier la ressource énergétique du territoire par le développement de projets structurants d'exploitation des énergies renouvelables locales.



SCOT DES MONTS DU LYONNAIS



Structure porteuse :
Communauté de Communes
des Monts du Lyonnais
Président : M. Régis Chambe
32 communes
1 intercommunalité :
CC des Monts du Lyonnais.

Scot ENE : approuvé en 2016
Modification en cours

2017 **Application** → 2037
du Scot



34 970 habitants en 2015
+ 446 hab./an prévus*



16 065 logements en 2015
+ 304 log./an prévus*



10 665 emplois en 2015
+ 143 emp./an prévus*



une consommation foncière
limitée à 398 hectares,
soit 20 ha/an*

*** : objectifs pour le Scot approuvé
sur l'ancien périmètre (34 communes)**

Les Monts du Lyonnais constituent un territoire de moyenne montagne à la forte identité rurale, à la fois sous l'influence des métropoles lyonnaise et stéphanoise, et à l'autonomie prononcée. Le Scot entend préserver le dynamisme agricole et conserver le rapport entre attractivité résidentielle et développement de l'emploi local, tout en maîtrisant l'accueil, par son organisation dans l'espace, dans le temps, et en matière de qualité.

Les objectifs de préservation croisée de l'activité agricole et de la vitalité des Monts du Lyonnais ainsi que de leur identité paysagère se traduisent en 3 axes stratégiques :

**Conforter le caractère rural,
les solidarités territoriales
et la qualité du cadre de
vie, en maîtrisant l'accueil
démographique**

Le Scot définit deux niveaux de polarités appelées à développer leur noyau urbain central : des bourgs et des villages. Il s'agit de polariser l'accueil démographique (en moyenne 1% de croissance annuelle) là où les services et équipements sont plus présents. Ainsi le Scot priorise-t-il l'investissement des tènements fonciers présents dans les tissus existants avant d'envisager toute extension urbaine. Il fixe des objectifs de densités ambitieux pour les nouvelles opérations d'habitat, afin d'enclencher des changements de modes de faire qui visent une diversification des typologies de logements produits, une meilleure prise en compte des caractéristiques des sites, et un renforcement des liens avec les hyper-centres pour en préserver la vitalité. Une réflexion qualitative sur les déplacements doit être conduite à différentes échelles.

**Développer l'attractivité
économique et l'emploi**

Le maintien du caractère actif et vivant des Monts du Lyonnais passe par la création des conditions nécessaires au maintien, au développement et à l'accueil des structures pourvoyeuses d'emplois. Le Scot entend maintenir le ratio emplois-actifs du territoire.

Pour les activités artisanales, industrielles, commerciales et de services, il fixe un objectif de 35% d'emplois créés en sites dédiés et donc 65% en mixité fonctionnelle dans les pôles urbains. Les zones d'activités sont hiérarchisées afin de concentrer les nouvelles emprises foncières en extension d'un nombre réduit de sites. Un DAAC vient préciser les attentes sur les sites commerciaux d'implantation périphérique aux bourgs.

Pour les activités agricoles, le Scot cherche à épargner un maximum de terres d'une urbanisation irréversible. Il fixe des règles régissant les interactions entre bâtiments d'exploitation et espaces urbains.

Pour les activités touristiques, un cadre est donné au développement de nouveaux sites d'envergure en dehors des espaces urbains.

**Ménager le capital
environnemental des Monts
du Lyonnais, répondre au défi
énergétique et au changement
climatique**

Il s'agit d'inscrire le projet de territoire dans une optique de durabilité.

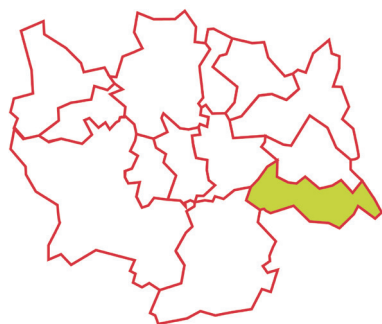
Le Scot reprend l'ambition de faire des Monts du Lyonnais un Territoire à Energie Positive à l'horizon de 2050, au travers des outils réglementaires qu'il peut actionner en matière de planification.

Il édicte des règles de préservation des ressources, et cherche à prévenir les risques et les nuisances.

Enfin, le Scot cible des espaces stratégiques à préserver pour assurer le maillage écologique des Monts du Lyonnais.



SCOT DU NORD ISÈRE



Structure porteuse :
Syndicat Mixte du Scot Nord-Isère
Président : M. Alain Berger

68 communes

3 intercommunalités :

CA Porte de l'Isère,
CC Collines Nord Dauphiné,
CC Vals du Dauphiné.

Scot ENE : approuvé en 2018

2018 **Application** 2030
du Scot



190 500 habitants en 2015
+ 2 940 hab./an prévus



83 400 logements en 2015
+ 1 710 log./an prévus



72 300 emplois en 2015
+ 1 290 emp./an prévus

Situé entre les trois agglomérations de Lyon, Grenoble et Chambéry, le territoire du Nord-Isère est un espace attractif bénéficiant d'un réseau d'infrastructures de déplacements performant. Pour structurer son développement, le Scot Nord-Isère définit une armature urbaine multipolaire inscrite le long d'un axe Est-Ouest. Sous forte pression, cette « vallée urbaine » rassemble également les enjeux de maintien de l'agriculture, du cadre de vie, de protection et de restauration des espaces de biodiversité.

Structurer le développement urbain en s'appuyant sur l'axe Lyon-Chambéry

Sur cet axe, le Scot identifie quatre pôles urbains autour des communes de Villefontaine, l'Isle d'Abeau, Bourgoin Jallieu, et la Tour du Pin. Ces pôles urbains ont un rôle majeur, en termes d'accueil démographique, de développement économique et d'équipements d'intérêt métropolitain. Au nord et au sud de la « vallée urbaine », un réseau de villages et petites villes contribue à préserver les espaces agricoles et naturels en modérant leur rythme de construction résidentielle.

C'est parce que le territoire est très bien desservi par le réseau d'infrastructures (A43-A48, RD1006, voies ferrées...), que le Scot limite les risques de saturation, avec un modèle de développement basé sur la proximité, les modes alternatifs à la voiture individuelle et le développement de quartiers-gares multifonctionnels.

Organiser le développement économique pour conforter la place du Nord-Isère au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise et contribuer au développement de l'activité locale

Le Nord-Isère comporte deux sites économiques de rayonnement métropolitain (parc logistique de Chesnes, parc technologique de la Porte de l'Isère) à forte densité d'emplois et dont l'attractivité est à maintenir.

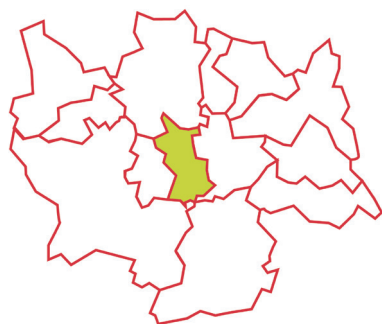
Le Scot permet également de conforter l'emploi dans les bassins de vie, par un encadrement économe en foncier, des extensions des zones d'activités. Pour renforcer la qualité du cadre de vie, le Scot incite à une meilleure intégration urbaine, paysagère et environnementale de ces zones. Localement, il reconnaît l'agriculture comme une activité économique à part entière et lui donne une place spécifique au sein du territoire.

Concilier l'attractivité économique et résidentielle avec la préservation du réseau des espaces naturels et agricoles

Le Scot identifie les grandes entités naturelles et agricoles constituant la trame verte et bleue du territoire et composé notamment de 10 corridors écologiques d'enjeu régional, de zones humides, d'espaces de nature plus ordinaire. La protection voire la restauration de cette trame verte et bleue vise à préserver la biodiversité, le fonctionnement écologique des milieux, la qualité des paysages, mais aussi à prévenir les risques naturels. Ainsi, toute nouvelle urbanisation est évitée au sein de ces espaces, ou donne lieu à des mesures compensatoires.

Réinvestir l'enveloppe urbaine existante et limiter les extensions urbaines linéaires par des coupures vertes participent à la préservation du patrimoine naturel et au maintien de liaisons fonctionnelles entre les milieux écologiques. Le Scot encadre également le rythme de développement du territoire en tenant compte des capacités, des équipements de traitements des eaux usées et des milieux récepteurs.

SCOT DE L'OUEST LYONNAIS



Structure porteuse :
Syndicat Mixte de l'Ouest lyonnais
Président : M. Daniel Malosse

41 communes

4 intercommunalités :

CC Pays de L'Arbresle,
CC Vallons du Lyonnais,
CC Pays Mornantais,
CC Vallée du Garon.

Scot SRU : approuvé en 2011

Révision en cours
(phase D00)

2006 **Application** 2020
du Scot



123 100 habitants en 2015
+ 1 080 hab./an prévus



52 900 logements en 2015
+ 890 log./an prévus



41 300 emplois en 2015
+ 860 emp./an prévus

L'Ouest Lyonnais, limitrophe à la Métropole de Lyon, participe pleinement à l'attractivité de l'aire métropolitaine lyonnaise. Son projet territorial vise à mettre en place une organisation structurée autour du concept de villages densifiés permettant la maîtrise du développement urbain ainsi qu'une utilisation économe de l'espace afin de préserver ses richesses agricoles et naturelles.

Mettre en œuvre un mode de développement «Ouest Lyonnais» organisé autour du concept de villages densifiés

Le Scot favorise une urbanisation en continuité ou à proximité immédiate du noyau urbain central ou du «cœur de village», tout en saisissant prioritairement les opportunités foncières à l'intérieure du tissu déjà investi. Il répartit les formes urbaines sur quatre niveaux de polarités, en assurant un parcours résidentiel complet et un niveau de services et d'équipements adapté. L'Ouest Lyonnais dispose d'un tissu économique dynamique et attractif constitué, pour l'essentiel, de PME/PMI. Via le Scot, les élus locaux ont donc décidé de mettre en place une stratégie globale commune pour renforcer l'activité économique en développant les zones d'activité, en favorisant également le développement du tertiaire et des services dans le diffus et les centres bourgs. Ce développement doit permettre d'élever le ratio emplois/actifs et de limiter les déplacements domicile-travail.

Assurer un meilleur équilibre des territoires du SCOT en matière de mobilités et de déplacements en développant, en particulier, les transports en commun

L'espace de solidarité souhaité par le SCOT de l'Ouest Lyonnais passe par la recherche de solutions pertinentes afin de parvenir à la maîtrise et à la rationalisation des besoins de déplacements (domicile-travail ou intra-territoriaux). Il implique également la recherche de solutions alternatives à la voiture. Ce nouvel équilibre conditionne la maîtrise de l'étalement urbain et la mise en œuvre du concept de villages densifiés.

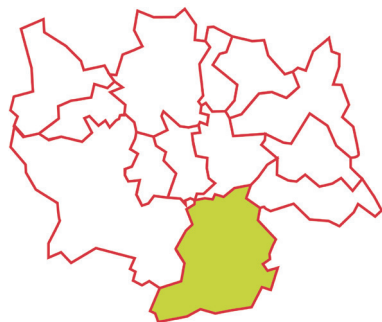
Préserver la «marque identitaire» du territoire en assurant la pérennité des espaces agricoles ainsi que la gestion et la mise en valeur des espaces naturels

Les élus du territoire affirment leur volonté de préserver les paysages identitaires de l'Ouest Lyonnais : trame verte et bleue, coupures d'urbanisation à caractère non constructible permettant d'éviter la jonction entre les différentes agglomérations et paysages remarquables identifiés dans la charte paysagère de territoire.

L'agriculture assume une double vocation sur le territoire : en premier lieu et prioritairement, une vocation économique liée à sa fonction de production, en second une vocation paysagère en modelant, gérant et entretenant l'espace. Il est donc indispensable de mettre en œuvre des dispositifs lui permettant de se maintenir et de se développer. De plus, le SCOT affirme la volonté de préserver le maillage écologique du territoire. Il en est de même pour la ressource en eau : il est en effet indispensable de gérer durablement cette ressource dans le cadre, en particulier, d'un développement maîtrisé de l'urbanisation de la protection des espaces de prélèvement pour l'alimentation en eau potable et les abords des cours d'eau.

Enfin, la prise en compte des risques (naturels, technologiques, miniers ou liés aux pollutions) constitue le complément indispensable à la mise en œuvre d'une démarche de développement durable.

SCOT DES RIVES DU RHÔNE



Structure porteuse :
Syndicat Mixte des Rives du Rhône
Président : M. Philippe Delaplacette
153 communes

6 intercommunalités :
CA Vienne Condrieu Agglomération
CA Annonay Rhône Agglo
CC entre Bièvre et Rhône
CC Porte de DrômArdèche
CC du Pilat Rhodanien
CC du Val d'Ay.

Scot SRU : approuvé en 2012
Révision en cours
(phase DOO)

2012 — Application du Scot — 2030



272 800 habitants en 2015
+ 1 900 hab./an prévus*



129 900 logements en 2015
+ 1 120 log./an prévus*



93 700 emplois en 2015
+ 1 120 emp./an prévus*

**: objectifs pour le Scot approuvé
sur l'ancien périmètre (80 communes)*

Le Scot entend rompre avec les dynamiques de périurbanisation à l'œuvre et propose un modèle de développement axé sur la vallée du Rhône, autour de deux pôles urbains attractifs et accessibles : l'agglomération viennoise et l'agglomération Roussillon-Saint Rambert d'Albon. Bénéficiant d'une localisation stratégique au sud de la Métropole, le territoire dispose également de nombreux atouts, que le Scot entend préserver et valoriser : une agriculture variée et dynamique, des espaces naturels remarquables, des paysages d'une grande diversité, des sites économiques majeurs et un tissu dense de PME/PMI qui font la vitalité des secteurs les plus ruraux, dont les centralités villageoises doivent être confortées.

Orienter la croissance démographique et urbaine dans la vallée, en encourageant les pratiques et modes de transports alternatifs au « tout routier »

Au travers du Scot, les élus ont souhaité contribuer au renforcement des agglomérations de la vallée qui bénéficient d'une excellente desserte et concentrent les principaux emplois, équipements et services. Les pôles-gares doivent ainsi devenir des secteurs prioritaires de la croissance démographique et urbaine. Plus globalement le Scot entend favoriser le développement de l'intermodalité et le renforcement du lien entre développement urbain et offre en transports, à toutes les échelles.

Structurer et renforcer l'attractivité économique du territoire par la mise en place d'une stratégie de développement axée sur le Rhône

Le Scot affiche un cadre et des prescriptions en matière de développement économique, pour créer une offre équilibrée à l'échelle du grand territoire, dans un souci de complémentarité et d'économie foncière. Il entend contribuer à la fois au maintien d'un tissu dense d'activités au niveau local et au développement des grands sites économiques d'intérêt métropolitain (ZIP de Givors/Loire-sur-Rhône, Inspira...). Par ailleurs, les EPCI sont invités à se doter de schémas de développement économique permettant la mise en œuvre d'une véritable stratégie à l'échelle locale, en compatibilité avec le Scot.

Valoriser les espaces naturels et agricoles, des « espaces pleins qui doivent déborder sur la ville » et non l'inverse

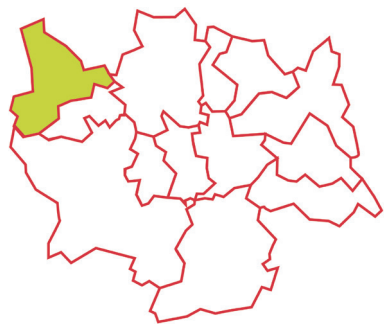
Conscients de leur responsabilité vis-à-vis de l'environnement, les élus ont souhaité construire un projet de développement soutenable et durable. Ils entendent préserver la diversité des paysages et des terroirs, des milieux et des espèces, qui fondent la qualité de vie actuelle du territoire. Le Scot invite à construire en priorité à l'intérieur du tissu urbain existant, en renouvellement urbain et en « dents creuses ». Il propose une cartographie fine des espaces agricoles stratégiques et des espaces et sites naturels à protéger ou à préserver. Il préserve les grands corridors écologiques d'échelle régionale et protège strictement les corridors écologiques les plus fragiles.

Construire un territoire accueillant qui réponde à tous les besoins en logements

Dans un souci de préservation du cadre de vie, les élus ont acté différents principes traduits dans le Scot : densification des secteurs de projets, diversification des logements, retour à la centralité, développement d'un urbanisme de projet respectueux de l'environnement. Pour que le Scot soit le plus opérant possible, le « niveau de contrainte » (densité, mixité sociale...) est adapté aux caractéristiques des territoires et les densités imposées pour les secteurs de projets sont des moyennes à l'échelle communale.



SCOT DU ROANNAIS



Structure porteuse :
Syndicat d'études et de programmation pour l'aménagement du Roannais (Syepar)

Président : M. Jean-Luc Reynaud

51 communes

2 intercommunalités :

CA Roannais Agglomération,

CC du Pays d'Urfé.

Scot LAAF : approuvé en 2017

2017 Application
du Scot 2030



105 700 habitants en 2015
+ 330 hab./an prévus



57 900 logements en 2015
+ 720 log./an prévus



42 900 emplois en 2015



une consommation foncière
limitée à 489 hectares,
soit 26 ha/an

Le projet du SCOT Roannais est fondé sur l'ambition d'un développement durable qui garantisse la protection de l'environnement et l'accompagnement de la transition énergétique, la cohésion sociale, les solidarités et le renforcement de l'attractivité du territoire. Le projet propose les grands principes et fondements d'organisation du territoire à l'horizon 2030 et dresse le cap et le chemin à parcourir autour des concepts d'urbanité nouvelle et de ruralité moderne.

Affirmer un territoire influent, connecté et ouvert

A travers le Scot, le territoire Roannais se positionne comme un moteur pour les territoires proches et un partenaire des métropoles fortes d'Auvergne Rhône-Alpes. Il a ainsi pour ambition de tirer profit de sa position géographique au croisement des relations Auvergne/Rhône-Alpes et de renforcer les liaisons aux grandes métropoles.

Inscrire le territoire dans une démarche de qualité et de développement durable

Le Scot du Roannais ambitionne d'assurer la préservation du capital naturel, paysager et patrimonial à travers la protection de la trame verte et bleue, la protection et la restauration des zones humides et l'affirmation de la valeur emblématique des paysages.

Par ailleurs, conscient de la spécificité de l'activité agricole et de sa place dans le territoire, le Scot affiche un fort niveau d'ambition pour pérenniser son agriculture. Il défend la préservation des espaces agricoles de valeur et à potentiel de diversification et entend préserver un tissu agricole solide et des espaces de production de qualité. Il définit en ce sens un certain nombre de principes visant à sécuriser le foncier agricole et à protéger durablement la vocation des espaces agricoles.

Construire un territoire structuré et solidaire

Le Scot Roannais poursuit l'objectif de renforcer et structurer l'armature territoriale autour de ses polarités. En effet, les orientations du Scot visent à conforter le cœur d'agglomération et à renforcer les polarités de proximité qui

structurent le bassin de vie. En parallèle, le Scot promeut la maîtrise du développement des espaces périurbains et la valorisation des communes dans un objectif d'affirmation d'une ruralité moderne.

En matière d'habitat, le Scot conjugue une politique de renouvellement urbain sur le cœur de l'agglomération, une politique de diversification de l'habitat et de réhabilitation de logements, une politique de limitation de l'étalement urbain et du mitage. Il ambitionne à travers ces objectifs de construire un territoire économe en espace et solidaire où les centralités sont confortées et l'intensité urbaine accrue.

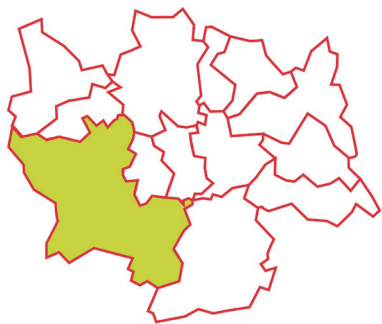
Du point de vue économique, le Scot Roannais poursuit l'objectif de développer une stratégie partagée, équilibrée, garante d'un territoire attractif. Pour cela, il hiérarchise les espaces économiques. Pour chaque niveau et chaque intercommunalité, il précise les volumes de consommations foncières qui y sont associés.

En matière commerciale, le Scot affiche la nécessité de promouvoir une stratégie d'aménagement commercial garante des équilibres territoriaux et de l'équilibre centres/périphéries, en prohibant la création de nouveaux pôles commerciaux au profit de la densification des pôles existants et du renforcement de leur qualité d'aménagement.

En matière de déplacements, le Scot vise à structurer le territoire par les infrastructures de transports et à rationaliser les déplacements. Il affirme la nécessité d'améliorer les liaisons entre les communes des différents niveaux pour permettre notamment de faciliter l'accès aux services et aux équipements et promeut l'intégration des mobilités douces dans les politiques publiques et de développement urbain.



SCOT SUD LOIRE



Structure porteuse :
Syndicat Mixte du Scot Sud Loire
Président : M. Gaël Perdriau

198 communes

4 intercommunalités :

Saint-Etienne Métropole,
CA Loire-Forez-Agglomération,
CC Forez-Est,
CC des Monts du Pilat.

Scot ENE : approuvé en 2013

Révision en cours
(phase diagnostic)

2013  2030
Application
du Scot



589 200 habitants en 2015
+ 1 610 hab./an prévus*



300 900 logements en 2015
+ 3 160 log./an prévus*



219 800 emplois en 2015

** : objectifs pour le Scot approuvé
sur l'ancien périmètre (109 communes)*

Le projet du Sud Loire (en vigueur sur 109 communes) s'inscrit dans un objectif de renforcement de l'attractivité économique et résidentielle du territoire au sein de l'aire métropolitaine Lyon/Saint-Etienne (horizon 2030). Cette perspective implique une poursuite de l'inversion des tendances sociodémographiques récentes du Sud Loire et un renversement de tendance pour les secteurs les plus urbains du territoire.

Le SCOT Sud Loire veut promouvoir un modèle de développement du territoire durable en s'appuyant sur la complémentarité incontournable rural/urbain, qui lui confère son identité propre.

Construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon/ Saint-Etienne

Le SCOT vise à structurer le territoire comme un pôle économique majeur, en développant le potentiel d'innovation et en aménageant de manière concertée l'espace économique métropolitain.

Préserver et valoriser les milieux naturels, agricoles et forestiers

Le SCOT Sud Loire ambitionne d'assurer la préservation de ses richesses écologiques et naturelles, et s'engage vers une réduction forte de la consommation des espaces non bâtis.

Il souhaite maintenir et développer les activités agricoles et sylvicoles au regard de leurs fonctions de productions mais également pour leurs fonctions de gestion de l'espace et de valorisation paysagère.

Préserver les ressources et adapter le Sud-Loire au changement climatique et aux risques

Outre le confortement de la gestion des déchets, la préservation des matières premières et la gestion des risques et des nuisances, le projet ambitionne de préserver la ressource en eau et de construire une adéquation entre ressources et besoin.

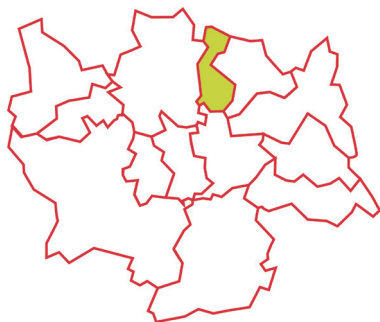
Il projette également de limiter les effets de la pollution atmosphérique sur le réchauffement climatique de façon transversale en agissant à la fois sur les transports et les bâtiments.

Mettre en œuvre un modèle de développement ambitieux et maîtrisé

Le SCOT Sud-Loire crée un nouveau modèle de développement qui s'articule autour des axes suivants :

- Structurer le territoire autour des centralités, en renforçant Saint-Etienne comme centralité d'échelle métropolitaine
- Renforcer l'attractivité résidentielle et la mixité de l'habitat (objectif démographique de 50 000 habitants supplémentaires entre 1999 et 2030)
- Mettre en œuvre une stratégie pour le développement économique et l'emploi en organisant les sites stratégiques économiques sur le territoire
- Accompagner le développement commercial en confortant le commerce de centre-ville et en limitant le développement du commerce périphérique
- Organiser un développement spatial maîtrisé en limitant les extensions urbaines dans l'espace et le temps et en favorisant le renouvellement urbain
- Articuler développement urbain et desserte en transports alternatifs à la voiture individuelle, notamment en densifiant les quartiers de gare
- Promouvoir un maillage des territoires du Sud-Loire, par un système de déplacement durable (intermodalité, transport collectif, modes doux, covoiturage, ...)

SCOT VAL DE SAÔNE - DOMBES



Structure porteuse :
Syndicat Mixte Val de Saône-
Dombes

Président : M. Jean-Claude
Deschizeaux

34 communes

2 intercommunalités :

CC Dombes Saône Vallée,
CC Val de Saône Centre.

Scot SRU : approuvé en 2006

Révision en cours
(phase DOO)

2009  2015
Application
du Scot



57 100 habitants en 2015



23 800 logements en 2015



14 700 emplois en 2015

Le territoire du Scot Val de Saône-Dombes se caractérise par une périurbanisation forte de l'axe le long de la Saône. Il est soumis à une pression démographique et foncière et doit faire face à l'influence des pôles voisins (Mâcon, Belleville, Villefranche-sur-Saône, Métropole de Lyon...).

Le Val de Saône-Dombes connaît un déséquilibre entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs présents sur le territoire. Au regard du dynamisme des pôles d'emplois situés à l'extérieur du territoire, les flux domicile-travail sont importants et largement dominés par la voiture.

Pour autant, il offre un cadre de vie rural : coupures vertes, coteaux et plateau agricole, supports d'un bon fonctionnement écologique, mais aussi d'un patrimoine riche et reconnu.

Le projet de territoire ambitionne donc de préserver de la pression urbaine son cadre rural et ses richesses naturelles, qui font l'identité du Val de Saône-Dombes.

Habitat et cadre de vie

Le projet de territoire repose sur la maîtrise de la croissance démographique. Pour autant, le territoire doit répondre à un réel besoin en logements. Il vise à promouvoir un développement urbain plus compact, moins consommateur de ressources et d'espaces naturels et agricoles.

Il s'agit également de valoriser les paysages et l'environnement et de prendre en compte les risques, notamment ceux liés à la Saône.

Le Val de Saône-Sud se distingue par son caractère plus urbain, du fait de sa proximité avec la métropole lyonnaise et l'agglomération caladoise ; le Nord est davantage sous l'influence des agglomérations mâconnaise et de Belleville. Le Scot intègre la prise en compte des particularités Nord/Sud dans ses objectifs.

Dynamiques économiques

L'objectif est de mener une politique cohérente d'aménagement et de valorisation de sites économiques, industriels, commerciaux et artisanaux. Le territoire doit être en mesure de proposer une gamme diversifiée de produits d'accueil d'entreprises : une offre foncière, une offre immobilière, des services aux entreprises...

Au regard de son patrimoine agricole, le Scot inscrit le principe de préserver et garantir les fonctions économiques, socioculturelles, environnementales et paysagères qui y sont liées. Il encourage notamment la mise en place de zones agricoles protégées.

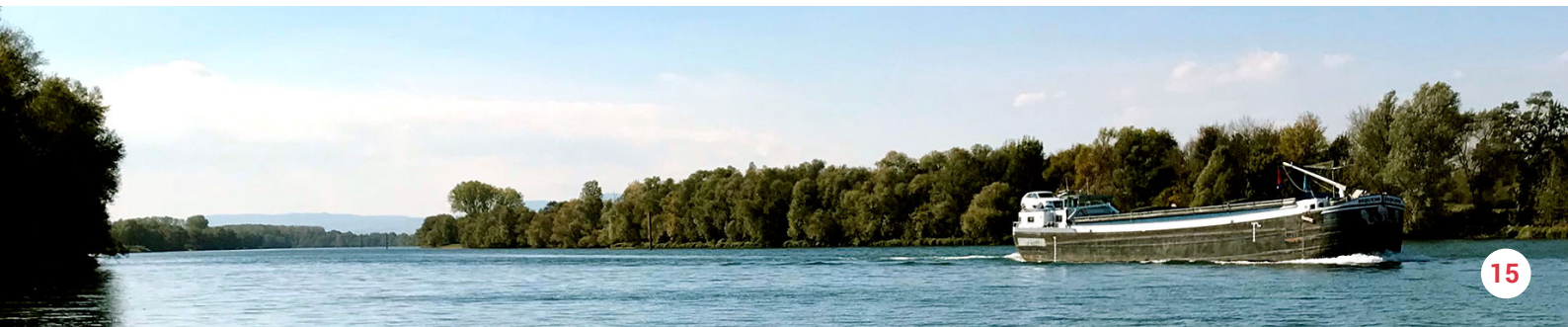
Par ailleurs, considéré comme sous exploité, le tourisme constitue un secteur à développer dans le cadre d'une stratégie intercommunale, en s'appuyant notamment sur les pôles d'excellence touristique (Ars-sur-Formans, Trévoux...).

Organisation et fonctionnement

Le Scot Val de Saône - Dombes favorise une organisation multipolaire du territoire, fondée sur une logique de développement intercommunal et structurée autour de polarités.

Par ailleurs, le projet vise à assurer des conditions d'accès favorables au développement local (économique, résidentiel, touristique) : desserte des pôles d'activités, accès au territoire par transport en commun, ...

Le Scot se fixe également l'objectif de renforcer les relations avec la métropole et les agglomérations voisines, notamment au regard des grandes infrastructures à proximité (rôle des gares, projet de transport en commun en site propre reliant Trévoux à la métropole).



Une réalisation
pour le compte et en collaboration
avec les structures porteuses de Scot
de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne

une **ingénierie métropolitaine** au service des **territoires**

Les Agences d'urbanisme de Lyon
et de Saint-Etienne ont constitué
en 2010 un réseau d'ingénierie
au service des territoires.

La présente publication est issue
de cette collaboration originale
au service des acteurs
de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Directeur de la publication : Damien Caudron, d.caudron@urbalyon.org

Equipe projet : Laurent Girard l.girard@urbalyon.org ;
Ludovic Meyer lmeyer@epures.com

Coordination de la démarche inter-Scot :
Sébastien Rolland, s.rolland@urbalyon.org

Infographie : **Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne**



**Agence d'urbanisme
de l'aire métropolitaine
lyonnaise**

Tour Part-Dieu/23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Part-Dieu Cedex 3
Tél. : 04 81 92 33 00
Télécopie : 04 81 92 33 10

www.urbalyon.org



**Agence d'urbanisme
de la région stéphanoise**

46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
Télécopie : 04 77 92 84 09

www.epures.com